

Tulle, le **19 JUIL. 2022**

DIRECTION TRANSITION ENERGETIQUE ET
ECOLOGIQUE

MAIRIE DE COSNAC

25 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

V/CORRESPONDANT :
Sandrine THIBAUT - sthibault@correze.fr - 05 55 93 74 02

Commune de COSNAC
A l'attention de M. le Maire
Gérard SOLER
Mairie
155, rue du 19 mars 1962
19360 COSNAC

OBJET : Avis sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 13/05/2022

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental de la Corrèze, en tant que personne publique associée, sur le Plan Local d'Urbanisme de votre commune arrêté le 13/05/2022.

Après examen des pièces transmises, le Conseil Départemental de la Corrèze émet un avis favorable sur ce projet de PLU, sous réserve des remarques suivantes émanant du service de voirie départementale.

Concernant le règlement écrit du PLU, comme indiqué précédemment, ce règlement ne fait pas référence au Règlement de Voirie Départementale, lequel régit les différentes autorisations (accès, rejet des eaux de pluie ou d'assainissement, etc...) sur et le long des routes départementales.

Pour chaque zone, le règlement mentionne dans ses chapitres 3 - Équipements, Réseaux, les conditions de desserte par les voies et réseaux des terrains et les conditions d'accès notamment. Or pour rappel, hors agglomération, l'accès à la voirie départementale est soumis à avis et autorisation du Département, en tant que gestionnaire, lequel peut prescrire ses propres conditions techniques d'accès ou une meilleure alternative de desserte est possible.

Concernant les OAP, l'OAP n°9 "Bleyzat" prévoit le raccordement des lots créés par une desserte interne sur la RD 162. Une desserte positionnée en limite de la parcelle cadastrée BM 47, et perpendiculaire à la RD 162 offrirait de bien meilleure conditions de sécurité routière, en évitant le masque de visibilité induit par le bâtiment situé sur la parcelle BM 73, pour les véhicules en provenance de Cosnac.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services,



Eric LARUE